

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
POLMINHAC - Commune

Séance du lundi 25 novembre 2024

Délibération N° DE_048_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	13
Date de la convocation : 19/11/2024		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL EN MAIRIE), sous la présidence de ANDRE BONHOMME.

Présents : ANDRE BONHOMME, JOSETTE VARET, DENIS ARNAL, MARIE-NOELLE MOULIER, MICHEL AMOUROUX, MARTINE BERGAUD, CHRISTOPHE BORNES, ALAIN BROUSSE, EVELYNE DELANOUE, ALAIN FALIERES, ADELINE GUYON, CLAUDINE LADOUX, DIDIER TOMA

Représentés :

Absents et Excusés : GUILLAUME PRAT, Patricia GUERARD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MICHEL AMOUROUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2025 RENOVATION CAMPING

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2024 RENOVATION CAMPING

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation et de modernisation du camping dont le coût prévisionnel s'élève à 332 225,04 € HT soit 265 200,00398 670,05 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Date de transmission de l'acte: 26/11/2024
Date de réception de l'AR: 26/11/2024
015-211501549-DE_048_2024-DE
A G E D I

DE_048_2024

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
TRAVAUX SANITAIRES	234 631.04 €	REGION	63 445 €
REFECTION TENNIS	55 894 €	DETR	132890 €
ESPACE SNACKING	15 000 €	AUTOFINANCEMENT	135 890.04 €
CONTROLES ET DIAGNOSTICS	14 400 €		
MATRISE D'OEUVRE	12 300 €		
TOTAL HT	332 225.04 €	TOTAL	332 225.04 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** :

- **d'adopter** le plan de financement exposé ci-dessus
- **de solliciter** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2025

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

ANDRE BONHOMME
Président de séance



MICHEL AMOUROUX
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Michel Amouroux, written in a cursive style.

Date de transmission de l'acte: 26/11/2024
Date de reception de l'AR: 26/11/2024
015-211501549-DE_048_2024-DE
A G E D I

DE_048_2024